



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20241212-D-2024-98-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	p. 4
------------------	------

CONTEXTE GÉNÉRAL

I. Contexte économique international	p.5
II. Contexte économique zone euro	p.6
III. Contexte macroéconomique national	p.6
IV. Le projet de loi de finances pour 2025	p.7
V. Les dispositions spécifiques aux collectivités locales du projet de loi de finances pour 2025	p.8
VI. Les engagements de l'équipe municipale	p.9

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Analyse Rétrospective 2020-2024 et Orientations 2025	p.10
1. La Section de fonctionnement	p.10
1.1 Rétrospective 2020 - 2024	
1.2 Bilan 2024	
1.3 Orientation 2025	
2. La Section d'investissement	p.14
2.1 Rétrospective 2020 - 2024	
2.2 Bilan 2024	
2.3 Orientation 2025	
3. Présentation des résultats provisoires 2024	p.17

ELEMENTS D'ANALYSES FINANCIERES

1. Les Ratios budgétaires	p.18
2. La masse salariale	p.18
2.1 Evolution des charges de personnel 2021 - 2024	
2.2 Les charges de personnel - Bilan 2024	
2.3 Les charges de personnel - Orientation 2025	
3. La dette communale	p.21
3.1 Répartition en capital et intérêts	
3.2 Structure de la dette	
3.3 Profil d'extinction de dette	
3.4 Evolution du besoin de financement	
4. Les dotations	p.25
4.1 Dotation globale de fonctionnement	
4.2 Attribution de compensation	
4.3 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	
4.4 Fonds de Solidarité Ile-de-France	
4.5 Dotation Solidarité urbaine	
4.6 Bilan des dotations	

- 5. La fiscalité locale p.27
 - 5.1 Les taux communaux actuels
 - 5.2 Les Bases locales
 - 5.3 Orientations 2025
- 6. Les épargnes de la ville 2023-2026 p.29
 - 6.1 Présentation des épargnes
 - 6.2 Situation des épargnes en 2024
 - 6.3 L'évolution des épargnes sur la période 2023 - 2026

CONCLUSION

PRÉAMBULE

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif.

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif**.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le ROB comporte notamment :

- ❖ Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- ❖ Une analyse de la situation financière de la collectivité,
- ❖ Les perspectives pour l'année concernée.

CONTEXTE GÉNÉRAL

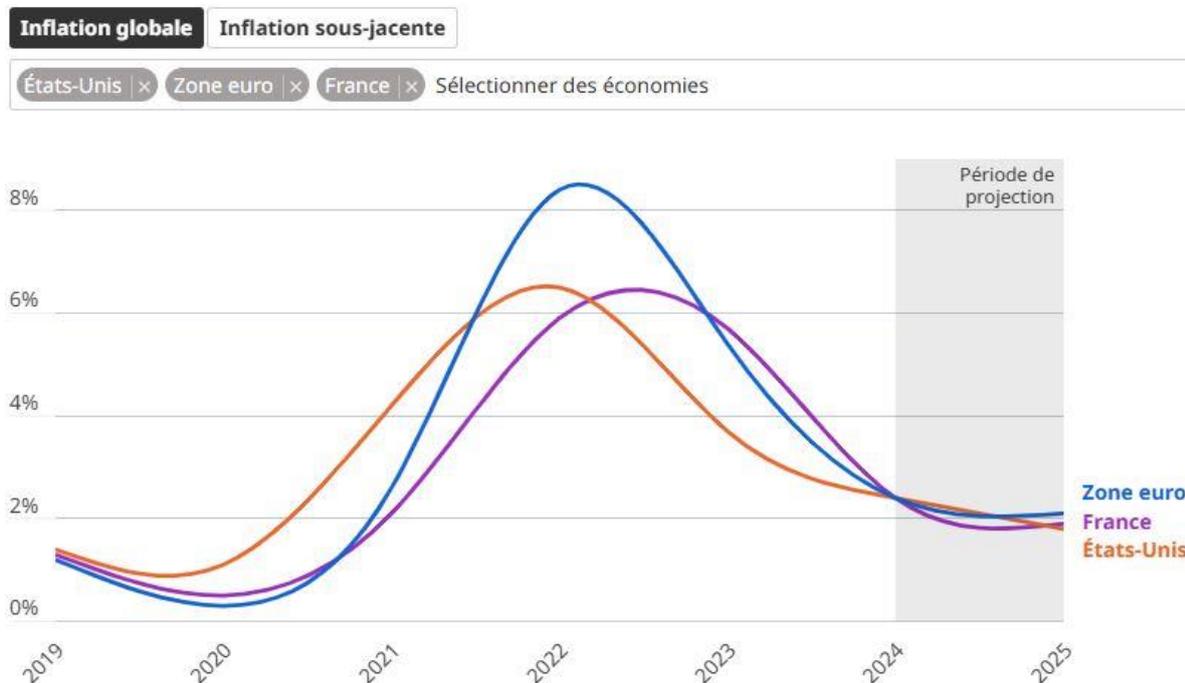
I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

LA CROISSANCE MONDIALE RESTE RESILIENTE ET L'INFLATION CONTINUE DE DIMINUER

La croissance mondiale atteindrait +3,2 % en 2024, un rythme similaire à celui de 2023, avant d'augmenter en 2025, à +3,4 %. Ce scénario est légèrement plus favorable que ce qui était prévu au printemps 2024. L'activité mondiale retrouverait en 2025 son rythme de croissance de la deuxième moitié des années 2010, soutenue par l'assouplissement de la politique monétaire et le dynamisme des pays émergents. Les risques géopolitiques constituent le principal aléa pesant sur le scénario.

L'inflation globale a continué de diminuer dans la plupart des pays de l'OCDE, en partie grâce à la poursuite du recul de l'inflation alimentaire et à une inflation faible, voire négative, de l'énergie et des biens. En conséquence, l'inflation est maintenant au niveau ou proche de l'objectif visé dans environ quatre cinquièmes des économies de l'OCDE. Néanmoins, l'inflation des services s'avère toujours persistante et n'a que légèrement reculé.

Glissement annuel en %



(Source : Ministère de l'économie et des finances / Perspective économique OCDE Septembre 2024)

II. CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO

Après avoir connu une profonde récession en raison des conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, le PIB des pays membres de l'Union européenne a eu un regain de croissance à partir du deuxième trimestre 2021. Cette dynamique se poursuit jusqu'en 2024 : le taux de croissance était de **0,8 %** dans l'UE et **0,6 %** dans la **zone euro** au deuxième trimestre 2024 par rapport au second trimestre de 2023.

Des perspectives de croissance revues légèrement à la hausse pour 2024

L'Union européenne a enregistré un taux de croissance de **0,4 %** en 2023, échappant de peu à une récession. 11 pays ont connu une contraction de leur croissance. Pour 2024, les prévisions ont été revues à la hausse mi-mai par rapport aux estimations de début d'année : **1 %** dans l'UE et **0,8 %** dans la zone euro (contre 0,9 % pour l'UE à l'origine).

La politique de hausse des taux menée par la Banque centrale européenne (BCE) pendant deux ans devait contribuer à maîtriser l'inflation autour de 2 %. Mais face à une croissance atone, l'institution monétaire de l'UE a amorcé une baisse de ses taux directeurs en juin dernier, ensuite confirmée en septembre.

L'OCDE a revu ses prévisions de croissance pour la zone **euro** en 2025, estimant que d'importants risques subsistaient autour d'une économie mondiale en plein 'tournant'.

Pour ce qui concerne la zone **euro**, la croissance devrait toujours s'établir à 0,7% en 2024 avant d'accélérer à 1,3% en 2025, grâce au reflux de l'inflation et à l'effet des baisses de taux d'intérêt.

(Source : Perspectives économiques de l'OCDE)

III. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE NATIONAL

L'activité serait toujours ralentie en 2024, avant une reprise en 2025 qui se confirmerait en 2026

L'activité progresserait modérément en 2024 à 0,8 % ; la consommation des ménages bénéficierait cependant du rebond du pouvoir d'achat lié à la baisse de l'inflation. En 2025 et 2026, la croissance se renforcerait de ce fait, pour atteindre 1,2 % et 1,6 %, soutenue en outre par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.

L'inflation reviendrait vers 2 % d'ici début 2025, avec toutefois des à-coups sur les prix de l'énergie et une baisse plus lente de l'inflation sous-jacente

Après avoir atteint encore 5,7 % en moyenne annuelle en 2023, l'inflation totale reculerait sensiblement pour retomber en moyenne annuelle à 2,5 % en 2024, puis à 1,7 % en 2025 et 2026, en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés. L'inflation dans les services baisserait plus lentement.

Cette prévision est associée à l'hypothèse d'une réduction sensible du déficit budgétaire, ramené vers 4 % du PIB en 2026. En tout état de cause, la période à venir de reprise progressive et d'assouplissement monétaire n'est pas défavorable au redressement budgétaire nécessaire pour maîtriser la dette publique.

(Source : Banque de France)

IV. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (au 13/11/2024)

A la vue du contexte législatif actuel, ces instructions ci-dessous reflète le projet de loi de finances 2025 à la date d'élaboration de ce rapport. Ce ROB est construit et présenté sous réserve des dispositions finales de la loi de finances votée pour 2025.

Un effort budgétaire de 60 Md€ pour le redressement des finances publiques

Le PLF 2025 repose sur un effort budgétaire d'ampleur, à hauteur de 60 Md€ d'économies. Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50 % en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique.

Cet effort en dépense sera partagé entre l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

En parallèle, les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées, exceptionnelles et temporaires.

Accompagner le secteur agricole en sortie de crise

Par ailleurs, plusieurs mesures pérennes visent à soutenir le monde agricole face aux enjeux du changement climatique et du renouvellement des générations et à contribuer à notre souveraineté alimentaire.

Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- la déduction pour épargne de précaution qui sera renforcée, en permettant l'exonération partielle en cas de mobilisation de l'épargne pour faire face à un aléa climatique ou naturel
- la déduction en faveur des stocks de vaches laitières et allaitantes qui sera rendue plus favorable en vue d'inciter à l'accroissement du cheptel bovin français.

Poursuivre la transition écologique

Pour soutenir les ménages et les entreprises face à la crise énergétique, l'État a mobilisé plusieurs leviers, dont un renoncement quasi-intégral aux recettes de l'accise sur l'électricité de 2022 à 2024, pour un coût d'environ 26 Md€.

A compter du 1^{er} février 2025, le projet de loi finances adapte les tarifs normaux d'accise pour garantir une baisse d'au moins 9 % du tarif réglementé de vente d'électricité

D'autre part, pour encourager la transition énergétique du parc automobile, les malus sur les émissions de CO2 applicables aux véhicules de tourisme seront renforcés et s'inscriront dans une perspective pluriannuelle pour offrir de la visibilité aux acteurs économiques.

Réduction des dépenses de l'État pour plus d'efficacité

Le projet de loi de finances pour 2025 présente une dépense totale sous norme de 490 Md€ sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE), correspondant à une baisse en valeur de 2,5 Md€ à périmètre constant, pour la seconde année consécutive. Cette baisse témoigne de la volonté du Gouvernement de garantir le redressement des finances publiques. Cette évolution, dans un contexte marqué par une prévision d'inflation de +1,8 % en 2025 et par une forte dynamique de la dépense sur certains périmètres (évolution des charges de l'énergie, indexation des prestations sociales, rigidité de certaines programmations), reflète un effort transversal significatif – de l'ordre de 15 Md€ - de maîtrise de la dépense sur l'ensemble des budgets ministériels.

Redressement des finances sociales et contribution des collectivités

En 2025, la croissance des dépenses primaires en volume des administrations de sécurité sociale devrait ralentir pour atteindre +0,6 % contre +3,1 % en 2024. Cette croissance limitée s'explique par une stratégie de redressement résolu des finances sociales. Celle-ci passe notamment par une maîtrise accrue des dépenses les plus dynamiques et par la rationalisation des exonérations et réductions de prélèvements sociaux (dites « niches sociales »).

En 2025, les collectivités territoriales seront également amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025. Cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

Renforcement du pilotage des finances publiques

Enfin, le Gouvernement entend renforcer la gestion des finances publiques par des mesures de suivi régulier de l'évolution des comptes publics, de revue d'efficacité de la dépense et un plan de simplification et de modernisation du service public.

(Source : Projet de loi de finances – Ministère du budget et des comptes publics)

V. LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES LOCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Le projet de loi prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 Md€.

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Md€. Cette participation sera mise en œuvre au moyen de quatre mesures inscrites dans le PLF.

Création d'un « fonds de précaution »

Un fonds de précaution pour les collectivités sera mis en place. Il sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ». Ce prélèvement sera opéré lorsque sera constaté le « dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024 ». L'Etat prévoit une « exonération pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges [...] sont les plus dégradés ».

Baisse du FCTVA

Par ailleurs, le montant transféré de TVA aux collectivités sera gelé en 2025 à son niveau 2024, et le fonds de compensation de la TVA sera réduit. A partir du 01/01/2025, son taux passera de 16,4 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

Réduction du Fonds vert

La réduction du Fonds vert, qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros.

Stabilité relative de la DGF

En 2025, la DGF reste stable à hauteur d'un peu plus de 27,2 Mds€.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%).

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (comme cette année). La dotation des communes nouvelles sera réévaluée « à + 7 M€ ».

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues "au niveau historiquement élevé de 2 milliards d'euros

(Source : Projet de loi de finances – Ministère du budget et des comptes publics et AMF)

VI. LES ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Malgré un environnement budgétaire très tendu compte tenu de la forte poussée inflationniste et des mesures envisagées par le gouvernement pour redresser les comptes publics, la municipalité maintient le cap sur ses ambitions pour le développement du territoire, la transition écologique et la qualité de vie des habitants.

Le scénario budgétaire 2025 s'inscrit, comme depuis le début du mandat, dans les grandes orientations développées ci-dessous :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement permettant de maintenir un niveau d'investissement important,
- Maintien du taux de la fiscalité,
- Consolidation du niveau d'épargne,
- Poursuite de la redynamisation du centre-ville par le programme Cœur de Ville

Cette capacité de la ville à continuer d'investir dans un contexte budgétaire et économique délicat, s'explique par la consolidation volontariste de la situation budgétaire de la collectivité. Cette gestion budgétaire prudente et rigoureuse, permet une augmentation de la capacité d'autofinancement prévisionnel sur le dernier compte administratif (2024) et permet d'aborder de manière plus favorable l'exercice 2025 avec la capacité :

- De pouvoir mener les investissements indispensables à la transition écologique,
- De maintenir et développer le niveau des services publics,
- De maîtriser son endettement.

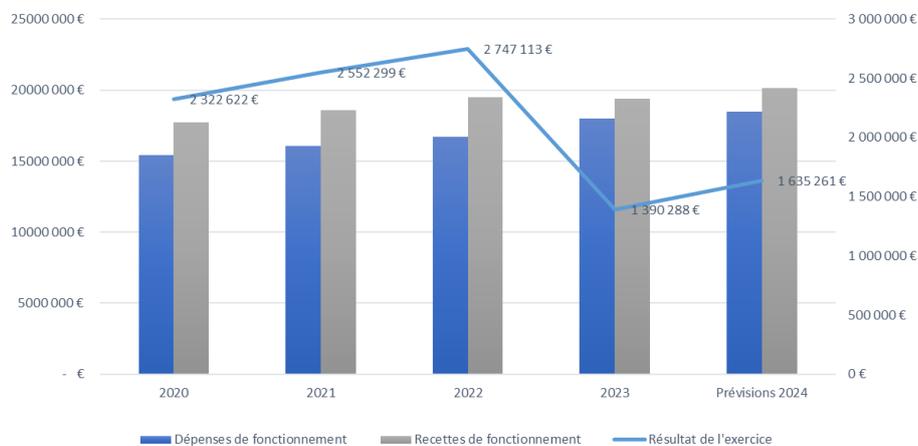
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020-2024 ET ORIENTATIONS 2025

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1.1 Rétrospective 2020 - 2024

Année	Dépenses de fonctionnement	Evolution	Recettes de fonctionnement	Evolution	Résultat de l'exercice
2020	15 418 396 €	-1,48%	17 741 018 €	-1,78%	2 322 622 €
2021	16 049 212 €	4,09%	18 601 511 €	4,85%	2 552 299 €
2022	16 733 568 €	4,26%	19 480 681 €	4,73%	2 747 113 €
2023	18 021 098 €	7,69%	19 411 386 €	-0,36%	1 390 288 €
Prévisions 2024	18 506 048 €	2,69%	20 141 309 €	3,76%	1 635 261 €



1.2 Bilan pour l'année 2024

Dans un contexte de persistance de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement ont continué de croître en 2024 mais de manière plus modérée que pour les années 2022 et 2023.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement serait ainsi estimée à +2.69 % en 2024. Il convient toutefois de rappeler que le budget 2023 avait été construit dans un contexte de très forte hausse des prix de l'énergie et une inflation des matières premières et fournitures.

Point sur l'impact du coût des fluides sur le budget communal

Les premiers impacts des mesures sur les économies d'énergie sont visibles avec une baisse prévisionnelle de 6.35 % soit 78 620 €, des dépenses liées à l'énergie sur le budget 2024.

Réalisation des dépenses des fluides

Nature/Période	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Evolution 2021/2024
Energie (Gaz+Electricité)	660 000 €	855 200 €	1 237 970 €	1 159 360 €	76%
Carburant	53 400 €	75 350 €	75 260 €	71 790 €	34%
Chauffage urbain	154 550 €	212 300 €	214 150 €	208 800 €	35%
Total	867 950 €	1 142 850 €	1 527 380 €	1 439 950 €	66%

En revanche, la collectivité ne peut maîtriser l'évolution de certaines dépenses telles que la rémunération du personnel. (*Revalorisation en année pleine de la valeur du point d'indice depuis le 01 juillet 2023, revalorisation pour l'ensemble des agents de la collectivité de +5 points d'indice au 01 janvier 2024, revalorisation successive du SMIC...*).

Si cette progression des dépenses réelles de fonctionnement demeure significative, elle reste conforme aux prévisions budgétaires et au scénario de prospective financière dans le cadre du maintien des épargnes de la ville.

1.3 Orientation 2025 – Section de fonctionnement

Le contexte économique national pesant sur les finances de la ville, il convient d'établir le Budget Primitif 2025 avec prudence et avec l'objectif de maintenir une capacité d'autofinancement tout en préservant les taux de fiscalité, afin de poursuivre le programme de redynamisation du centre-ville, les différentes actions pour les habitants et les services à la population.

a) Dépenses de fonctionnement

- ❖ **Les charges à caractère général** regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Dans un contexte plus favorable, une prévision de diminution des prix de l'électricité sera prise en considération suite aux informations indiquées par notre partenaire SIPERECC avec une baisse prévisionnelle de 12% sur certains contrats. A cela s'ajoute les économies réalisées suite aux travaux de rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, avec une estimation d'une baisse totale des dépenses de 160 000 €/an.

La persistance de l'inflation, bien qu'en net ralentissement, se traduit par des conséquences bel et bien réelles, notamment sur les prix des matières premières et fournitures, les denrées alimentaires, du coût des contrats de prestation... sans oublier le coût des assurances qui pèsent fortement dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, les efforts déjà effectués en matière énergétique et politique d'achat adaptée réduiront les coûts de fonctionnement et permettront de maîtriser les charges à caractère général.

Ces actions seront poursuivies et amplifiées au cours de l'année 2025 par la reconduction des mesures de sobriété, d'optimisation et de stratégie d'achat.

- ❖ **Les charges de personnel** seront estimées en tenant compte de la consolidation des effectifs et des hausses obligatoires de taux et cotisations (GVT, cotisation CNRACL, revalorisation PPCR...) et autres décisions de l'Etat.

En termes d'objectif pour l'année 2025, la ville réaffirme la priorité donnée au pilotage rigoureux de la masse salariale, en préservant le niveau et la qualité du service public pour les Nemouriens.

Le chapitre des dépenses de personnel représentant 58% des dépenses réelles de fonctionnement, il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de ces dépenses.

La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des processus de gestion. Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité et ses projets.

Pour le budget 2025, les charges de personnel évoluent de 2.3 % à partir des postulats suivants :

Les évolutions au niveau national :

- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (+4 points) soit +12.63 % ; Cette mesure entraîne une croissance des dépenses de personnel estimée à 1.41 %.
- Non reconduction de la GIPA (Garantie Individuel du Pouvoir d'Achat)

Les mesures appliquées par la collectivité :

- Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire « Prévoyance »
- Renforcement du plan de formation
- Prévisions des évolutions de carrière des agents : 57 avancements d'échelon, 9 avancements de grade et 2 promotions internes sont prévus en 2025.

Les effets mécaniques de la masse salariale :

- Plafond de la sécurité sociale : +1.6 % (estimation au 01 janvier 2025)
- La valeur du SMIC : +2 % (augmentation anticipée au 01/11/2024)
- Cotisation CNRACL : + 4 points soit + 12.63 %

- ❖ **Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations. Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale. La ville accompagne et soutient depuis de nombreuses années les associations à travers des aides de différentes natures (subventions, prêts de locaux et de matériels...) Comme chaque année, l'attribution des subventions aux associations s'effectue au cas par cas, en tenant compte de leur situation financière mais également de leurs projets et des événements qu'elles impulsent au cours de l'année.

D'autres charges sont inscrites pour la poursuite des actions destinées à accompagner et renforcer l'attractivité des commerces et du centre-ville, notamment par la participation financière pour l'aide au ravalement, aide à l'embellissement, aide à l'implantation commerciale et aides dans le cadre de la politique de l'habitat avec l'opération OPAH-RU.

Les autres dépenses regroupent les contributions obligatoires, la subvention d'équilibre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les indemnités et cotisations des élus.

Les inscriptions budgétaires resteront stables par rapport aux réalisations 2024.

b) - Recettes de fonctionnement

❖ Le produit des services à la population et de gestion courante

Ce chapitre comprend les recettes liées aux activités des services (*restauration scolaire, occupation du domaine public, stationnement*) et celles des loyers, redevances et conventions pour l'exploitation des bâtiments et site de la ville (*La terrasse de Nemours, Pavillon Hugo, Réseau Pro Matériaux, Haropa Port, OGF...*)

Les autres recettes de gestion courante sont les remboursements d'assurance et le produit des cessions.

Convention de prestations avec la Communauté de Commune du Pays de Nemours - CCPN

La commune de Nemours a renouvelé avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours des conventions de service afin d'assurer les prestations suivantes : communication, informatique, entretien des véhicules et des bâtiments, études juridiques, entretien des locaux, ressources humaines ainsi que la convention d'entretien des ZAE.

De plus, trois agents de la collectivité sont mis à disposition de la Communauté de Communes, les recettes pour 2025 sont estimées à 119 300 € et un agent est mis à disposition de la Communauté de Communes, les dépenses sont estimées à 32 000 €.

Contrat de Quasi-régie avec le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la Ville attribue au CCAS une subvention annuelle et lui apporte également divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs, tout en garantissant la cohérence globale du fonctionnement des services de l'action sociale.

Le contrat formalise la mise à disposition des moyens par la commune au profit du CCAS dans le but d'optimiser les coûts de gestion, de maîtriser les budgets de fonctionnement, de développer des pratiques communes et d'instituer des relations lisibles et transparentes.

Ce contrat s'élève à 45 900 € /an, dont le périmètre d'intervention des missions suivantes : Service des Ressources humaines, finances et commande publique, communication, service techniques, informatique, restauration et Juridique.

❖ **Produit de la fiscalité directe.**

La fiscalité directe rassemble la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaire, la Taxe Foncière bâti et non bâti. En 2025, l'objectif de la municipalité sera la stabilité des taux d'imposition.

A ce stade des orientations budgétaires, la principale incertitude porte, à la date de rédaction du présent rapport, sur le maintien de la revalorisation des bases de fiscalité directe en fonction de l'inflation. Par mesure de prudence, la ville a inscrit une estimation de + 1.5 % compte tenu de la revalorisation des VLC (valeur locative cadastrale) au lieu des 2.5 % annoncé par le gouvernement.

❖ **Produit de la fiscalité indirecte (AC, FSRIF, taxe électricité, TLPE, droit de mutation) et des dotations (cf. tableau des dotations p.25)**

En 2025, la dotation de Solidarité Urbaine sera revalorisée à hauteur de 2% alors que les autres dotations restent stables.

❖ **Produit des subventions** perçues de la CAF de Seine et Marne dans le cadre des appels à projet des services.

❖ L'exercice 2025 sera doté de la reprise de l'excédent de fonctionnement de la caisse des écoles, dissoute lors du conseil municipal de septembre 2024.

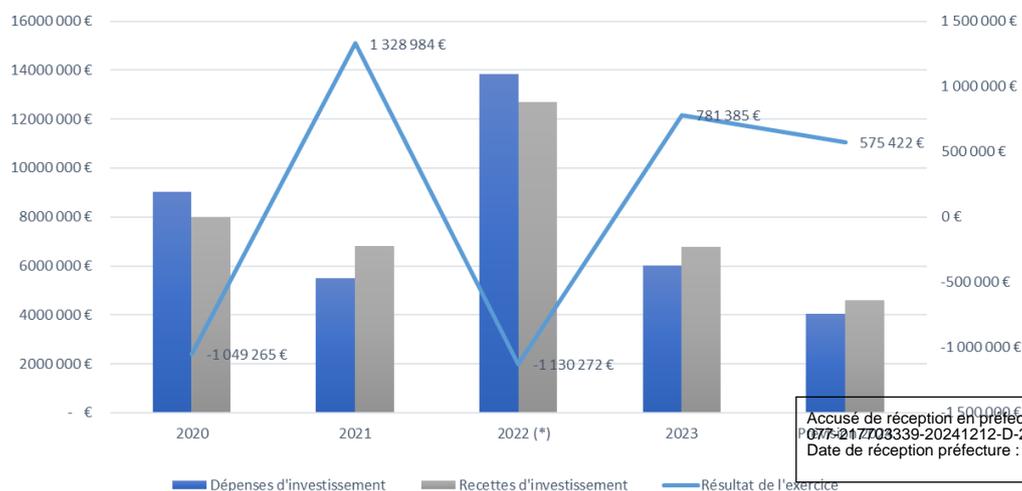
2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Rétrospective 2020 - 2024

Année	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultat de l'exercice
2020	9 028 312 €	7 979 047 €	-1 049 265 €
2021	5 487 466 €	6 816 450 €	1 328 984 €
2022 (*)	13 829 189 €	12 698 917 €	-1 130 272 €
2023	6 011 703 €	6 793 088 €	781 385 €
Prévision 2024	4 036 509 €	4 611 931 €	575 422 €

(*) Réalisation de l'intégration du transfert en pleine propriété de la SORGEM au titre du rachat des équipements publics à hauteur de 7 865 800 €

Évolution de la section d'investissement



Accusé de réception en préfecture
 P077-217703339-20241212-D-2024-941-2731
 Date de réception préfecture : 18/12/2024

2.2 Bilan pour l'année 2024

Dans la continuité du programme d'investissement, et ce malgré un environnement budgétaire contraint, la municipalité a réalisé pour les plus importantes, les opérations d'investissements suivantes :

- ❖ Un axe pour la Transition Ecologique :
 - Réalisation des travaux de rénovation (fenêtres et éclairage) de l'Hôtel de ville ;
 - Continuité des travaux de rénovation du parc d'éclairage public et installation d'éclairage solaire et de l'éclairage des bâtiments publics ;
 - Démarrage des études des pistes cyclables et des travaux de rénovation thermique de la toiture de la Scène du Loing ;

- ❖ Un axe pour le programme Cœur de Ville :
 - Démarrage des travaux de réhabilitation d'un local commercial en restaurant ;
 - La réhabilitation de la nouvelle boutique éphémère 39 rue Gauthier 1^{er}.

- ❖ Un axe espace public :
 - Démarrage de la rénovation de la rue des Hauteurs du Loing,
 - Les travaux de réfection de voirie.

- ❖ Un axe Patrimoine bâti pour la continuité des travaux de restauration de l'Eglise Saint Jean Baptiste

2.3 Orientation 2025

a) Dépenses d'investissement

La municipalité souhaite marquer le budget primitif 2025 par le maintien d'un niveau d'investissement important dans l'objectif d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique, déjà fortement engagés au cours des années précédentes. Le budget 2025 poursuivra également la mise en œuvre des politiques d'entretien de son patrimoine (sportif, historique, école...) et de la voirie.

Dans la continuité du programme d'investissement, le budget s'articulera autour des principaux axes suivants :

- ❖ Un axe Transition Ecologique afin de répondre aux enjeux et aux multiples défis environnementaux. La municipalité engagera les opérations suivantes :
 - La poursuite des travaux de rénovation énergétique du parc de l'éclairage public ;
 - Les travaux de rénovation thermique de la toiture de la Scène du Loing ;
 - La création de pistes cyclables ;
 - Le confortement du talus de la rue de la Grande Montagne ;

De manière générale, l'ensemble des projets d'aménagement sur le territoire communal prend en compte cette dimension de transition écologique.

- ❖ Un axe pour le programme Cœur de Ville :
 - La continuité des travaux de réhabilitation d'un local commercial en restaurant ;
 - L'aménagement de la terrasse du Moulin ;

- ❖ Un axe espace public :
 - La fin de la rénovation de la rue des hauteurs du Loing ;
 - La poursuite des travaux de réfection de voirie
 - L'aménagement d'un nouveau city stade au Mont Saint Martin ;
 - L'extension de la vidéoprotection ;

- ❖ Un axe Patrimoine bâti :
 - La poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Jean Baptiste ;
 - La rénovation du centre socio-culturel ;

b) Recettes d'investissement

Les opérations d'investissement sont financées principalement par :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, | - L'amortissement des immobilisations |
| - L'affectation des résultats | - Le FCTVA |
| - Des subventions | - Les cessions immobilières |
| | - L'emprunt |

Au cours des exercices précédents, la ville a systématiquement inscrit sa stratégie d'investissement dans la recherche de cofinancement. Pour 2025, pour le financement des projets en cours et à venir, les différents dispositifs de l'Etat seront sollicités et le soutien inconditionnel de la Région et du Département, à savoir notamment :

- Le Fonds Vert (diminuer de 1.5 M€ dans le projet de loi de finances) : dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires ;
- Les différents dispositifs Etat : DETR / DSIL
- Les différents appels à projet, contractuels ou non, dont le Contrat d'Aménagement Régional et le Fonds d'Aménagement Communal.

Une stratégie menée en concertation et en articulation avec la Communauté de Commune du Pays de Nemours s'est notamment concrétisée par la signature du contrat CRTE (Contrats pour la réussite de la transition écologique).

L'impact lié à la baisse du taux de remboursement du FCTVA de 1.6 point proposé dans la loi de finances 2025, est estimé à 50 000 € pour la ville.

Au regard du programme d'investissement et malgré un autofinancement dégagé supérieur à 2024, les opérations d'investissement ne pourront être financées en totalité par l'autofinancement.

A ce stade des orientations budgétaires, la collectivité prévoit de mobiliser un emprunt d'équilibre afin de poursuivre le programme pluriannuel d'investissement.

3. PRESENTATION DES RÉSULTATS PROVISOIRES 2024

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses / Mandat émis + ENS	18 506 047,96 €	4 036 509,31 €
Total des recettes / Titre émis + ENS	20 141 308,89 €	4 611 931,20 €
Résultat de l'exercice 2024	1 635 260,93 €	575 421,89 €
Excédent / Déficit reporté 2023	878 053,96 €	- 2 006 266,56 €
Résultat cumulé 2024 (sans les restes à réaliser)	2 513 314,89 €	- 1 430 844,67 €
<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses		2 226 102,73 €
Recettes		2 153 504,03 €
Solde des restes à réaliser		-72 598,70 €
Résultat 2024	2 513 314,89 €	-1 503 443,37 €
		(avec les restes à réaliser) Montant à capitaliser avec le compte 1068
Résultat de clôture		1 009 871,52 €

Les résultats d'exercice provisoires 2024 laissent apparaître des excédents encourageants suite aux mesures prises par la municipalité pour corriger la tendance et maintenir les objectifs.

En effet, le résultat provisoire de fonctionnement tend de nouveau vers une dynamique positive tandis que le résultat provisoire d'investissement diminue le déficit d'investissement. (- 1 430 844 en 2024 contre - 3 483 944 € en 2020).

Enfin, ces éléments présentés ci-dessus permettront de dégager, sur le budget 2025, un autofinancement également en augmentation par rapport à 2024 afin de financer les opérations d'investissement.

ÉLÉMENTS D'ANALYSES FINANCIERES

1. LES RATIOS BUDGETAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant 2021	Euros par habitant 2022	Euros par habitant 2023	Euros par habitant 2024 (Prévisions)	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement	1 139	1 227	1 327	1 328	1176
Produit des impositions directes	586	581	604	602	576
Recettes réelles de fonctionnement	1 400	1 443	1 481	1 510	1313
Dépenses d'équipement brut	212	301	336	185	309
Encours de la dette	1 242	1 149	1 158	940	846
Dotation globale de fonctionnement	331	313	319	326	176
Ratio en pourcentage					
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,30%	60,60%	58,72%	58,65%	60,44%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	88,40%	91,48%	96,38%	94,53%	92,70%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14,10%	20,90%	22,71%	12,23%	13,68%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	88,70%	79,65%	78,21%	62,28%	66,10%

2. LA MASSE SALARIALE

2.1 – Evolution des charges de personnel de 2021 à 2024

Désignation	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Provisoire
Total général des dépenses de fonctionnement	16 049 212,00 €	16 733 568,05 €	18 021 097,89 €	18 506 047,96 €
Opérations d'ordre	913 177,14 €	526 118,65 €	628 411,15 €	788 659,43 €
Base de calcul pour déterminer le ratio	15 136 034,86 €	16 207 449,40 €	17 392 686,74 €	17 717 388,53 €
Charges de personnel	9 273 356,91 €	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €	10 390 857,70 €
Taux d'évolution de personnel / année	1,31%	5,80%	4,09%	1,75%
Ratio : Charge de personnel/base de calcul	61,27%	60,53%	58,72%	58,65%
<i>Pour information, inscription au BP chap.012</i>	<i>9 597 382,00 €</i>	<i>9 861 762,00 €</i>	<i>10 458 730,00 €</i>	<i>10 608 740,00 €</i>

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20241212-D-2024-94
Date de réception préfecture : 18/12/2024

10731

2.2 - Les charges de personnel – Bilan 2024

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité : 58.65% en 2024, en baisse de 1.75 % par rapport à 2023.

Le ratio du coût des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité est en baisse constante depuis 2021, passant de 61.27 % à 58.65 %.

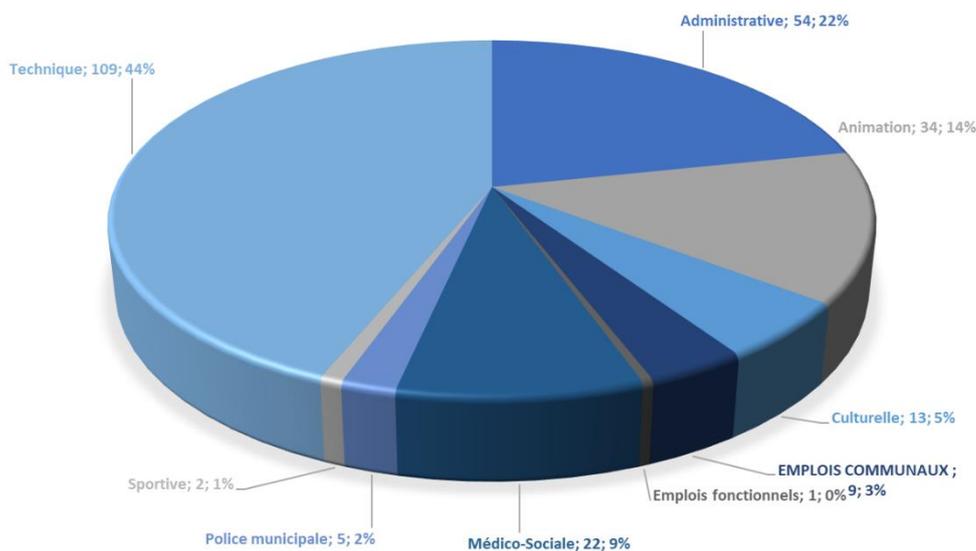
Effectifs : (au 30 novembre 2024)

Effectifs au 30/11/2024	Titulaires	Contractuels	Total emplois
Emplois Permanents	156	93	249
Emplois Non Permanents (Contrats Aidés)	-	6	6
Total Emplois	156	99	255

Les emplois sont précisés au tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité (art. L2313-1 du CGCT), **soit 249 postes au 30/11/2024 contre 247 postes au 30/11/2023.**

Actuellement, la collectivité compte 93 agents contractuels. Au cours de l'année 2024, 3 agents se sont vus proposer une mise en stage (1 gardien brigadier, 1 adjoint technique et 1 adjoint administratif).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIÈRE



Absentéisme :

En comparaison à l'année 2023, le taux d'absentéisme en 2024 (toutes catégories confondues) a diminué.

- 274 jours d'accident du travail en 2024 (contre 1 278 en 2023)
- 2 170 jours de maladie ordinaire en 2024 (contre 2 688 en 2023) ;
- 1 037 jours de congé de longue maladie en 2024 (contre 1 669 en 2023) ;
- 0 jour de congé de longue durée en 2024 (contre 325 en 2023) : *Après un congé de longue maladie, un agent de la collectivité peut être placé en congé de longue durée.*

2.3 Les charges de personnel – Orientation 2025

Prévision de la masse salariale 2025 :

En 2025, il est prévu un budget de 10 864 870 € dont 7 519 832 € en rémunérations répartis ci-dessous et 3 345 038 € en autres charges sociales, soit une évolution de 2.4 % par rapport au BP 2024 :

Répartition des rémunérations et des charges sociales :

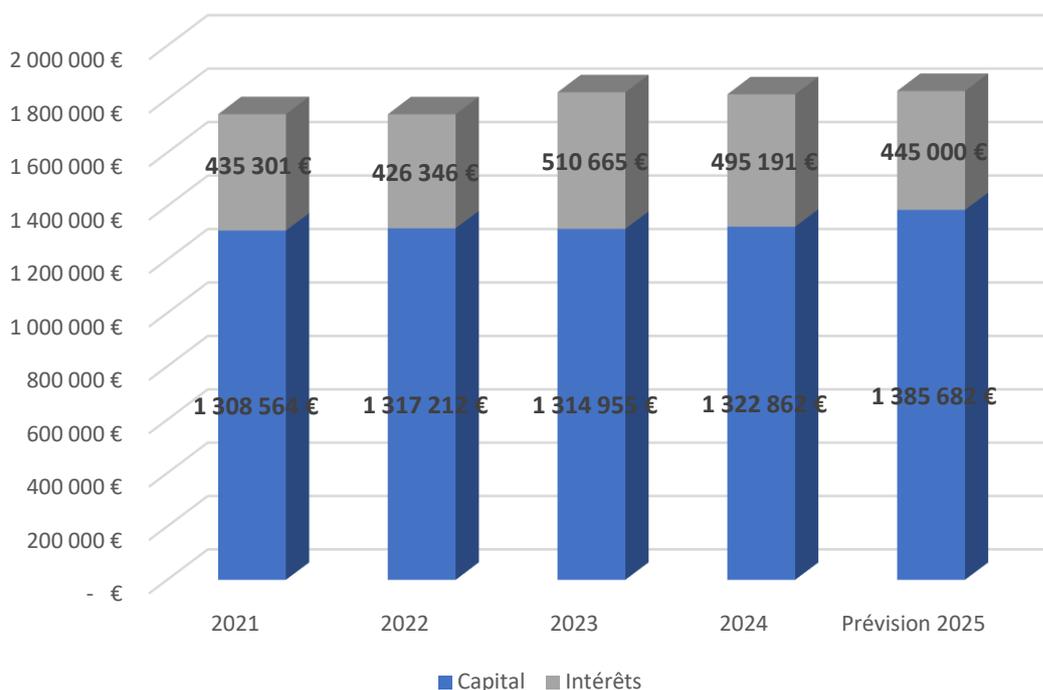
Rémunérations	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 617 097 €	1 995 264 €	163 813 €	31 905 €	5 808 078 €
Sup. Familial	35 493 €	35 952 €	- €	- €	71 445 €
Régime Indemnitaires	640 653 €	377 440 €	- €	- €	1 018 093 €
Heures Supplémentaires	64 129 €	25 310 €	4 248 €	- €	93 687 €
Prime exceptionnelle	268 306 €	151 953 €	- €	- €	420 259 €
Indemnités	49 870 €	8 848 €	- €	42 575 €	101 293 €
Congés Payés	2 350 €	4 628 €	- €	- €	6 978 €
Total Rémunérations (a)	4 677 897 €	2 599 395 €	168 061 €	74 480 €	7 519 832 €
Charges Sociales	URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,...)	Centre de Gestion et CNFPT	Caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP...)	Assurance, médecine du travail...	Total
Total Cotisations (b)	1 619 803 €	116 855 €	1 452 225 €	156 155 €	3 345 038 €
Total Masse Salariale (a+b)	6 297 700 €	2 716 250 €	1 620 285 €	230 635 €	10 864 870 €

3. LA DETTE COMMUNALE

La Commune de Nemours, à la date de rédaction de ce rapport (novembre 2024), est en cours de souscription d'un emprunt « vert », lié à l'opération de rénovation énergétique de l'éclairage public. Le montant de l'emprunt est de 800 000 € (73 220 €/an).

3.1 Répartition en capital et intérêts

Répartition en capital et intérêt

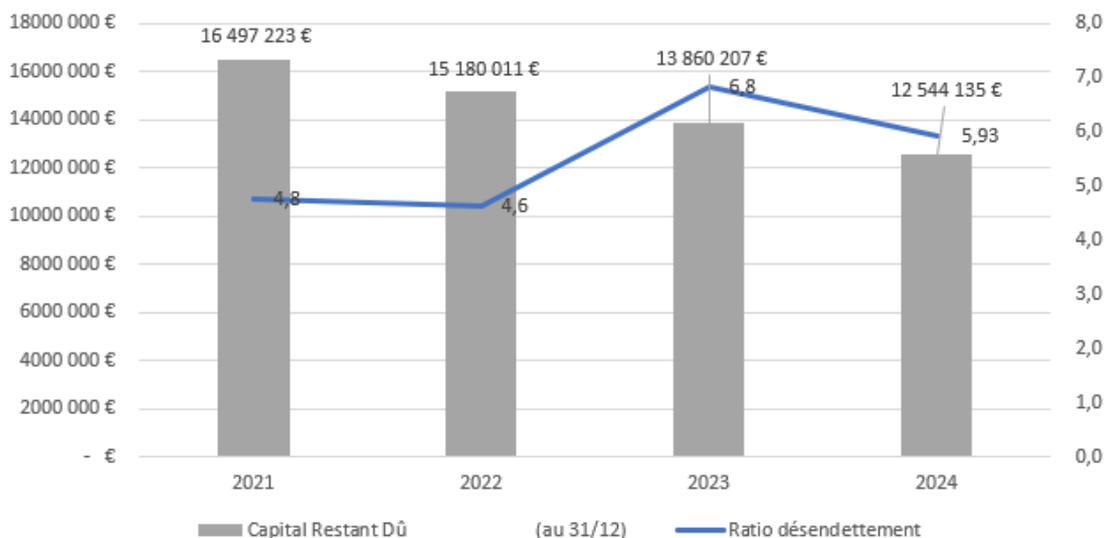


Pour l'exercice 2024 qui s'achève, la commune a consacré 495 191 € (Intérêts courus non échus inclus) aux charges financières avec un taux moyen de 3.67 %. Ces charges financières s'élèveront à 445 000 € en 2025.

S'agissant du remboursement en capital, il a été de 1 322 862 € en 2024 et sera de l'ordre de 1 385 682 € pour l'exercice 2025.

	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Annuités	1 743 865 €	1 743 558 €	1 825 620 €	1 818 053 €	1 830 682 €
Evolution n-1 (en %)	-1,83%	-0,02%	4,71%	-0,41%	0,69%
Capital	1 308 564 €	1 317 212 €	1 314 955 €	1 322 862 €	1 385 682 €
Intérêts	435 301 €	426 346 €	510 665 €	495 191 €	445 000 €
Annuités en €/ hab	131	132	138	139	137
Taux moyen	2,50%	2,47%	3,54%	3,67%	

Capacité de désendettement



Il convient de relever que le ratio de désendettement de la Commune reste sous le seuil des 10 généralement considéré comme un bon indicateur de la santé financière de la collectivité pour la gestion de sa dette.

Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2024	Taux Moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de produits
12 544 135 €	3,67%	22 ans	6,1 ans	21

Ainsi, au 31 décembre 2024, sur le budget communal, la ville de Nemours affiche un encours de dette de 12 544 135€ répartie en 21 emprunts souscrits auprès de 5 établissements prêteurs.

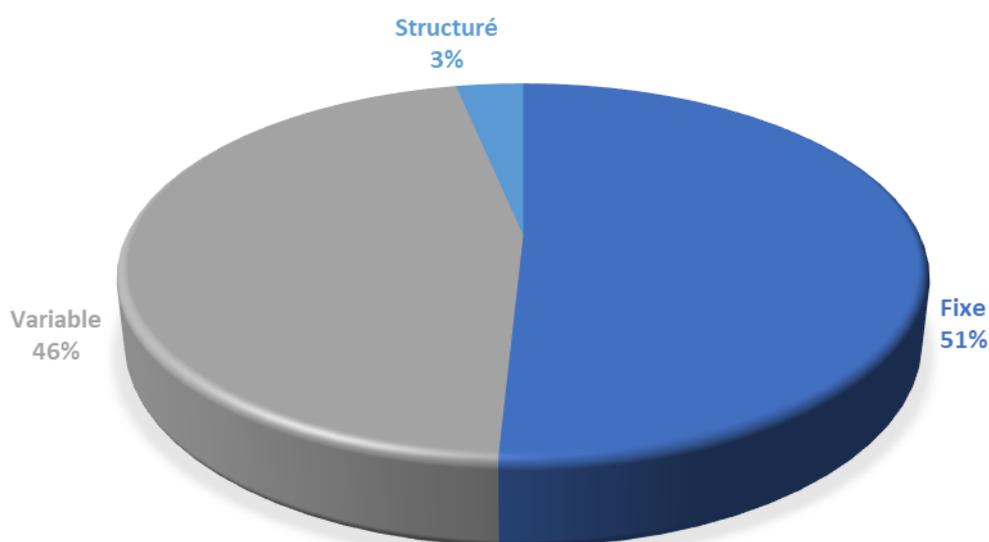
Evolution du taux moyen



3.2 Structure de la dette

- Dette par indexation

Indice	Montant (au 31/12/2024)	Poids dans la dette	Emprunts	Taux moyen	Durée résiduelle
Fixe	6 455 672 €	50,81%	12	3,21%	11 ans et 2 jours
Variable	5 838 732 €	45,96%	7	4,16%	22 ans et 5 jours%
Structuré	409 976 €	3,23%	2	4,10%	3 ans 1 mois et 6 jours



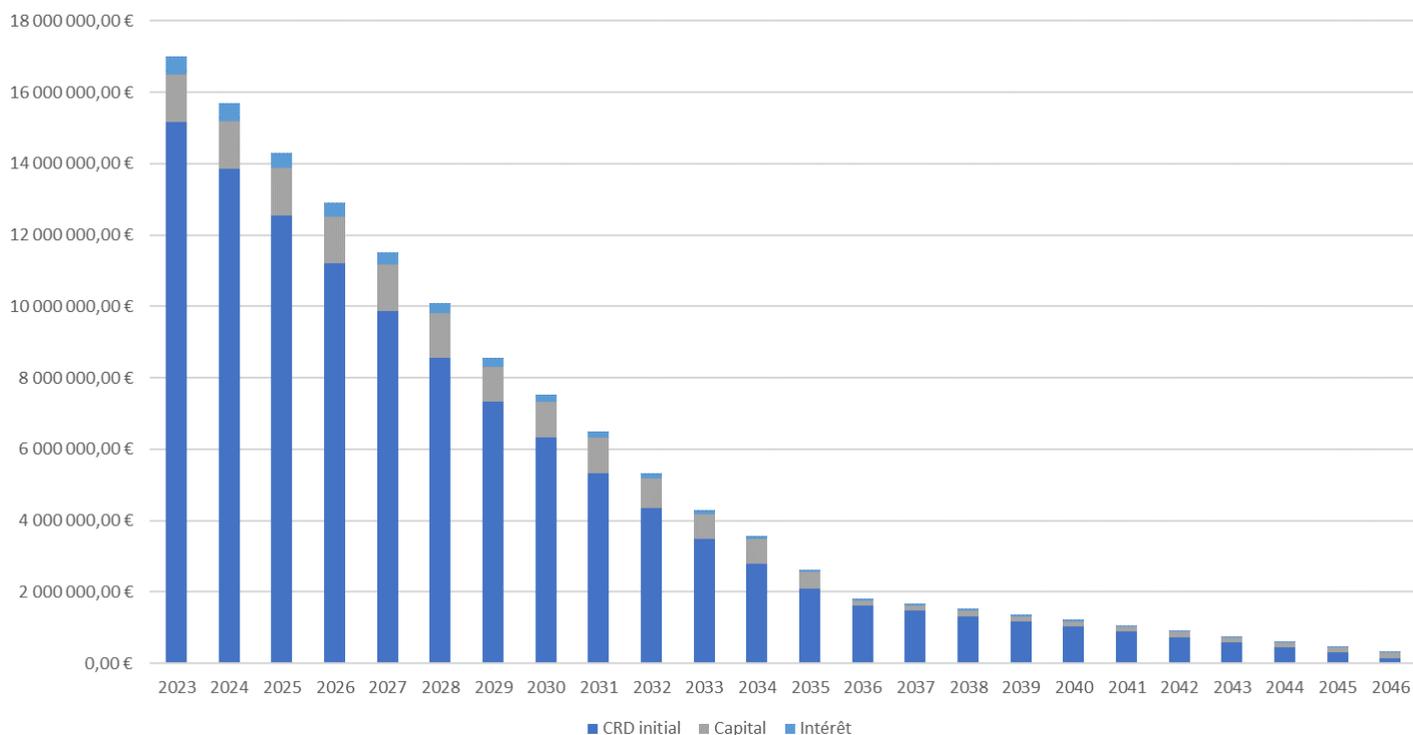
- Dette par année

Au 31/12	2024	2025	2026	2027
Dette moyenne	12 544 135 €	11 208 453 €	9 883 681 €	8 576 805 €
Annuités	1 818 053 €	1 830 682 €	1 790 047 €	1 693 311 €
Capital	1 322 862 €	1 385 682 €	1 373 587 €	1 354 855 €
Intérêts	495 191 €	445 000 €	416 460 €	338 456 €

3.3 Profil d'extinction de dette

Evolution du Capital Restant Dû (CRD)

Profil d'extinction de la dette



3.4 Evolution du besoin de financement

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, l'évolution du besoin de financement de la collectivité, établie par l'application formelle du mode de calcul *nouveaux emprunts - remboursements d'emprunts en capital* aboutit une capacité de financement.

Année	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Emprunt Prévisionnel	- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €
Emprunt Réel	- €	- €	800 000 €	- €
Remboursement en capital de la dette	1 317 212 €	1 314 955,00 €	1 322 862 €	1 385 682 €
Besoin ou Capacité de Financement	- 1 317 212 €	- 1 314 955,00 €	- 522 862 €	614 318 €

4 LES DOTATIONS

4.1 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Conformément au Projet de Loi de Finances, l'année 2025 devrait connaître une stabilité de l'enveloppe dédiée à la DGF et une hausse de l'enveloppe dédiée à la dotation de solidarité urbaine pour la collectivité.

Pour la commune, le budget 2025 se verra doté d'une prévision de Dotation Forfaitaire à hauteur de 1 536 594 €, identique à la réalisation 2024, soit + 23 221 € par rapport à 2023.

Dotations Forfaitaire (DF)	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	1 523 246 €	1 513 373 €	1 536 594 €	1 536 594 €
Evolution en valeur	- 8 883,00 €	- 9 873,00 €	23 221,00 €	- €
Contribution au redressement des finances publiques	/	/	/	/
Evolution en %	-0,58%	-0,65%	0,88%	0,00%

4.2 Attribution de compensation (AC)

En 2025, l'attribution de compensation devrait être stable, à hauteur de 2 439 233 €

Attribution de Compensation (AC)	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Ce dispositif a pour objectif "de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres"

4.3 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La ville de Nemours est toutefois inéligible à ce fonds.

4.4 Fonds de Solidarité Ile-de-France (FRSIF)

Le montant prévisionnel du FRSIF en 2025 sera équivalent à celui de 2024 soit 1 398 325 €.

Fonds de Solidarité Ile-de-France (FRSIF)	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	1 352 766 €	1 368 015 €	1 398 325 €	1 398 325 €
Evolution en valeur	- 63 513,00 €	15 249,00 €	30 310,00 €	- €
Evolution en %	-4,48%	1,13%	2,22%	0,00%

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT).

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

4.5 Dotation Solidarité urbaine (DSU)

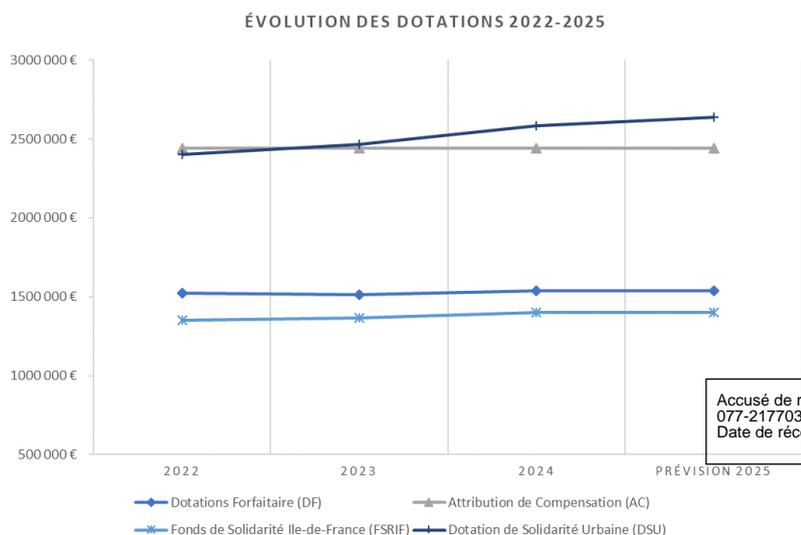
En 2025, la Dotation de Solidarité Urbaine est estimée à 2 635 304 € soit une hausse de 51 670 € par rapport à celle de 2024.

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	2 400 418 €	2 464 989 €	2 583 631 €	2 635 304 €
Evolution en valeur	60 414,00 €	64 571,00 €	118 642,00 €	51 672,62 €
Evolution en %	2,58%	2,69%	4,81%	2,00%

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

4.6 Bilan des dotations

Dotations globalisées	2022	2023	2024	Prévision 2025
Montant	7 715 663 €	7 785 610 €	7 957 783 €	8 009 456 €
Evolution en valeur	- 11 982,00 €	69 947,00 €	172 173,00 €	51 672,62 €
Evolution en %	-0,16%	0,91%	2,21%	0,65%



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20241212-D-2024-9977
Date de réception préfecture : 18/12/2024

2024

5 LA FISCALITÉ LOCALE

5.1 Les taux communaux actuels

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune a voté ses taux 2022 en tenant compte du transfert du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département soit 18 % pour la Seine et Marne.

Les taux appliqués des différentes taxes communales sont :

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2022)	Taux moyen Départemental 2023	Taux moyen de la strate (Ile-de-France 2022)
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	17,57%	23,93%	17,68%
Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux</i>	46,87%	40,31%	46,28%	37,05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	53,33%	54,63%	68,26%

A ce stade des orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux communaux pour 2025.

5.2 Les bases locales

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a défini le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant égal à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de l'année précédente constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

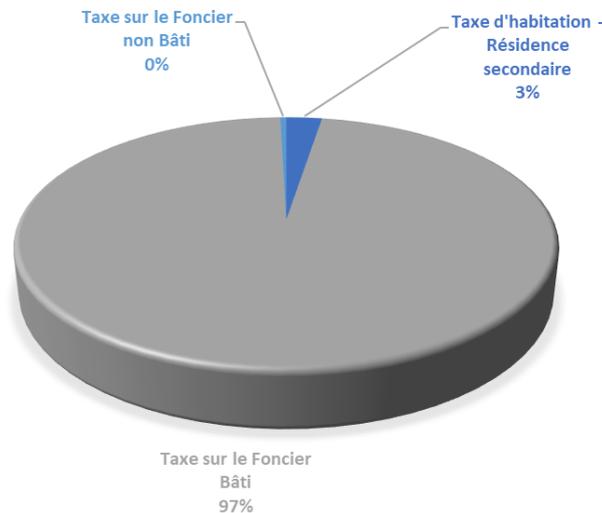
Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. La valeur locative foncière des locaux commerciaux est quant à elle indexée sur l'évolution des loyers des locaux professionnels.

5.3 Orientation 2025

Avec le reflux de l'inflation constaté en 2024, le coefficient de revalorisation des bases devrait être inférieur à 2% en 2025. Par mesure de prudence, une hypothèse de revalorisation des bases de 1.5 % sera retenue. Le projet de budget 2025 verra donc l'inscription d'une somme de 8 473 876 € au titre des contributions directes de TF, soit une augmentation d'environ 122 970 €.

Fiscalité	2023	2024	Prévision 2025
Taxe d'habitation - Résidence secondaire			
Base nette imposable	1 459 959 €	1 216 000 €	1 216 000 €
Taux	17,95%	17,95%	17,95%
Produit	262 051 €	218 272 €	218 272 €
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable	16 962 752 €	17 491 000 €	17 753 365 €
Taux	46,87%	46,87%	46,87%
Produit (avec lissage)	7 973 968 €	8 198 032 €	8 321 002 €
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable	68 925 €	62 500 €	62 500 €
Taux	58,28%	58,28%	58,28%
Produit (avec lissage)	40 169 €	36 425 €	36 425 €
Produit des taxes directes	8 276 188 €	8 452 729 €	8 575 699 €
Rôles supplémentaires	- €	- €	- €
Produit des contributions directes (avant réforme)	8 276 188 €	8 452 729 €	8 575 699 €

Fiscalité après la réforme de la Taxe d'habitation	2023	2024	Prévision 2025
Ressources fiscales avant réforme	8 276 188 €	8 452 729 €	8 575 699 €
Ressources fiscales indépendantes -	89 185,00 € -	101 823,00 € -	101 823,00 €
<i>Allocation compensatrices</i>	<i>257 436,00 €</i>	<i>257 436,00 €</i>	<i>257 436,00 €</i>
<i>DCRTP</i>	<i>1 834,00 €</i>	- €	- €
<i>FNGIR</i>	<i>33 617,00 €</i>	<i>33 617,00 €</i>	<i>33 617,00 €</i>
<i>Coefficient correcteur réforme TH -</i>	<i>382 072,00 € -</i>	<i>392 876,00 € -</i>	<i>392 876,00 €</i>
Produit des contributions directes (après réforme)	8 187 003 €	8 350 906 €	8 473 876 €



6 LES ÉPARGNES DE LA VILLE 2023 - 2026

6.1 Présentation des épargnes 2023-2026

Les Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses = Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute = Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette). Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Epargne nette = Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

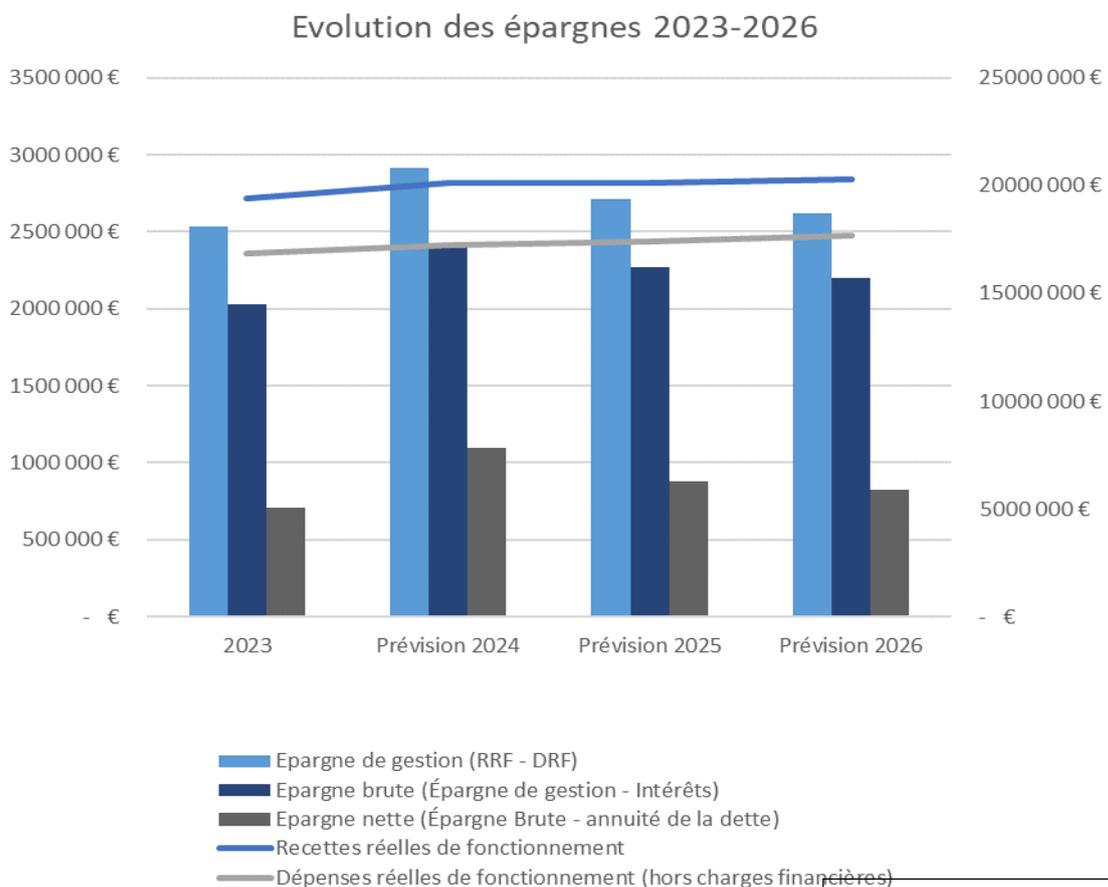
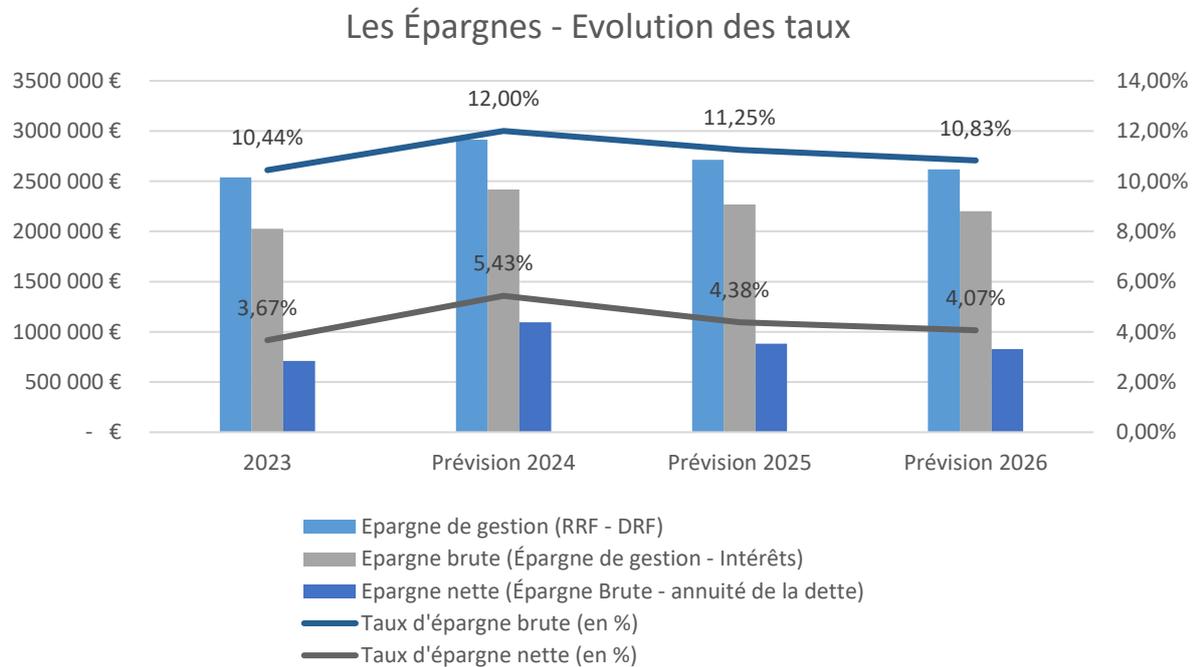
6.2 Situation des épargnes en 2024

Ces résultats, encore provisoires, sont des données essentielles qui serviront de base pour bâtir le budget primitif 2025.

Épargnes / Exercices	2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Recettes réelles de fonctionnement	19 411 386 €	20 141 309 €	20 151 479 €	20 321 528 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	16 873 870 €	17 228 732 €	17 438 740 €	17 704 929 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	2 537 516 €	2 912 577 €	2 712 739 €	2 616 599 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	510 651 €	495 191 €	445 000 €	416 460 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	13,07%	14,46%	13,46%	12,88%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	2 026 865 €	2 417 386 €	2 267 739 €	2 200 139 €
Taux d'épargne brute (en %)	10,44%	12,00%	11,25%	10,83%
Remboursement de la dette	1 314 955 €	1 322 862 €	1 385 682 €	1 373 587 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	711 910 €	1 094 524 €	882 057 €	826 552 €
Taux d'épargne nette (en %)	3,67%	5,43%	4,38%	4,07%

6.3 L'évolution des épargnes sur la période 2023-2026

Le tableau ci-dessous établi sur la période prévisionnelle 2023-2026 prévoit une épargne nette positive.



EN CONCLUSION

En 2025, la municipalité continuera à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels la collectivité fait face.

Le budget 2025 sera construit en tenant compte des priorités budgétaires ci-dessous, à savoir :

- ✓ Maitrise des dépenses à caractère général ;
- ✓ Gestion et pilotage de la masse salariale ;
- ✓ Poursuite du programme d'investissement ;
- ✓ Maintien et amélioration des épargnes ;
- ✓ Amélioration du cadre de vie des Nemouriens ;

La municipalité s'appuiera sur l'engagement et la collaboration des services pour la réussite de ces orientations budgétaires.